



Qualité d'associé après donation en usufruit

Par geo30

Bonjour. J'ai formé avec mon épouse une SCI pour notre patrimoine immobilier. Nous avons fait donation en nue-propriété de nos parts à nos 2 enfants. Ayant demandé un Kbis au greffe je constate que j'ai complètement disparu avec mon épouse dans les associés et qu'apparaît seulement l'identité de mes enfants comme associés. Notre qualité d'usufruitiers est-elle la cause de notre disparition du Kbis ?

Je vous remercie pour vos avis.

Par yapasdequoi

Bonjour,
N'étant qu'usufruitiers, vous n'êtes plus propriétaires.

Par geo30

Ok je vous remercie pour votre réponse rapide. Il n'y a donc pas d'erreur au niveau de la formalité du greffe.